

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)
(la Société)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES DU 5 JUIN 2019

BUREAU

La séance est ouverte à 10 heures 30 au siège d'exploitation de la Société situé à Roosveld 5, 3400 Landen, sous la présidence de Monsieur James Clarke.

Le président désigne Monsieur Hendrik Marien, CFO de la Société, en tant que secrétaire de la réunion. Aucune personne présente ne s'oppose à sa présence ni à sa désignation en tant que secrétaire.

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, commissaire de la Société, représentée par Monsieur Anton Nuttens est également présent à l'assemblée.

Il est décidé de ne pas nommer de scrutateurs. Le président et le secrétaire forment ensemble le bureau de l'assemblée. Le bureau constate qu'aucune personne présente ne s'oppose à la composition du bureau.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Toutes les personnes présentes ou représentées sont reprises sur la liste de présence, qui a été signée par chacun d'eux. Cette liste a été arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeure annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations éventuelles.

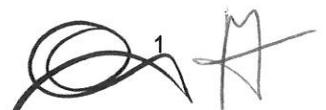
Le président constate que Wind Industrie Olen SPRL, représentée par M. Gerald Neefs, et Monsieur Stefaan Genoe ne sont pas présents à l'assemblée générale, malgré la preuve de blocage de leurs actions remise le 29 mai 2019.

Le cabinet d'avocats Lydian, en tant que conseil juridique de la Société, est également représenté par l'un de ses avocats. Lydian ne prend pas part à la délibération et ne représente ni le conseil d'administration ni les membres du conseil individuellement. Lydian ne donne pas de conseil concernant le contenu des points à l'agenda mais uniquement concernant les formalités devant être prises en compte pour l'organisation de la réunion et est présent pour assister l'assemblée. Personne ne s'oppose à la présence d'un avocat de chez Lydian à la présente réunion.

EXPOSE

(a) La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

3. Décision concernant l'affectation du résultat.
 4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
 5. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.
 6. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 540 du Code des sociétés.
 7. Divers.
- (b) Toutes les personnes mentionnées sur la liste de présence se sont conformées aux dispositions légales et statutaires pour être admises à la présente assemblée.
- (c) La présente assemblée est régulièrement convoquée conformément au Code des Sociétés et aux statuts de la Société.
- (d) Aucun quorum de présence n'étant requis par la loi ou les statuts pour la tenue de la présente assemblée, le bureau constate, en conséquence, que celle-ci est valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

DELIBERATION ET DECISIONS

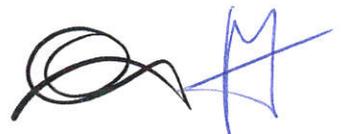
1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 sont abordés rapidement au cours des discussions.

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018, avec la majorité des voix suivante:

Pour: 1.927.507
Contre: 0
Abstention: 0



COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

3. Décision concernant l'affectation du résultat

Le résultat à affecter est le suivant:

-	Résultat reporté:	5.061.675,78 EUR
-	Résultat de l'exercice:	- 1.716.109,07 EUR
	Résultat total à affecter:	3.345.566,71 EUR

L'assemblée décide d'affecter le solde du résultat comme suit:

- Bénéfice reporté: 3.345.566,71 EUR

Cette décision est prise avec la majorité des voix suivante:

Pour:	1.927.507
Contre:	0
Abstention:	0

4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

L'assemblée décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018, avec la majorité des voix suivante:

➤ James Clarke

Pour:	1.927.507
Contre:	0
Abstention:	0

➤ Finance & Management International SA

Pour:	1.927.507
Contre:	0
Abstention:	0

➤ Patrick Chassagne

Pour:	1.927.507
Contre:	0
Abstention:	0

➤ Tom Frost

Pour:	1.927.507
Contre:	0
Abstention:	0



COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

5. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

Le président tient tout d'abord à remercier le commissaire pour le bon travail accompli dans l'exercice de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018, avec la majorité des voix suivante:

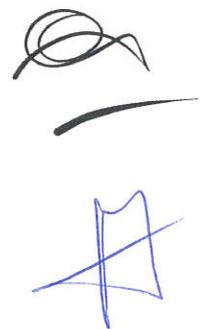
Pour: 1.927.507
Contre: 0
Abstention: 0

6. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 540 du Code des sociétés

Aucun actionnaire n'a d'autres questions à poser aux administrateurs ou au commissaire.

7. Divers

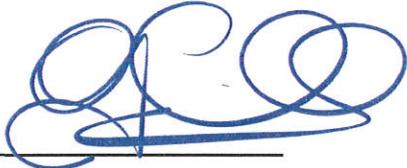
Aucun autre point n'est soulevé par les actionnaires, les administrateurs ou le commissaire.

The image shows three handwritten signatures. The top one is a black scribble. The middle one is a black horizontal line. The bottom one is a blue scribble.

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

Suite aux délibérations, questions et votes ci-dessus, aucun autre point n'est évoqué.

La séance est levée vers 10.35 heures.



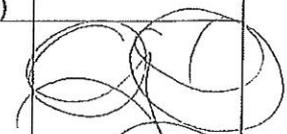
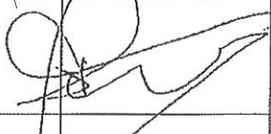
James Clarke
Président



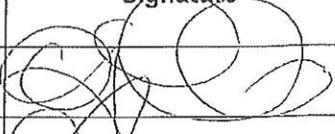
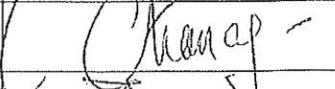
Hendrik Marien
Secrétaire

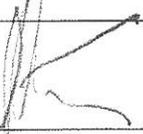
COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)
(la Société)

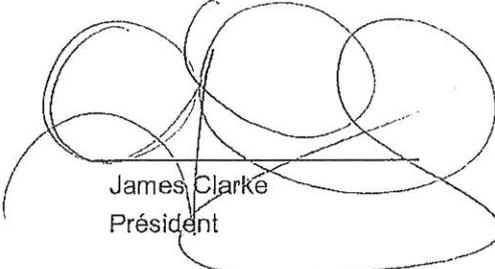
LISTE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
TENUE LE 5 JUIN 2019

	Les actionnaires	Nombre d'actions	Représentants (prénom, nom, titre)	Signature
1.	EMC (Cheshire) Limited	131.296 actions	James Clarke Director	
2.	EMC (Properties) Limited	823.218 actions	James Clarke Director	
3.	Finance & Management International SA	972.993 actions	Timothy Hutton Administrateur	
	Nombre d'actions représentées :	1.927.507		
	Sur un total de :	2.792.387		

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

Administrateur	Représentant	Signature
James Clarke	/	
Finance & Management International SA	Timothy Hutton Administrateur	
Patrick Chassagne	/	
Tom Frost		

Commissaire	Représentant	Signature
Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL	Anton Nuttens	


James Clarke
Président


Hendrik Marien
Secrétaire